

CARRELEUR / CARRELEUSE

INSCRIVEZ-VOUS À CE PROGRAMME

→ [CARRIERE EN CONSTRUCTION.COM](https://carriere.en.construction.com)



QUEL EST SON RÔLE?

- Prépare les surfaces, taille et pose du marbre, du granit, du granito (terrazzo), de l'ardoise, des carreaux de céramique ou tout autre matériau similaire ou de substitution;
- Polit à la main ou à la machine toute surface composée de granit, de marbre ou d'un autre matériau de même nature.

Cette description s'inspire de plusieurs sources et peut être sensiblement différente de la définition du métier inscrite dans le Règlement sur la formation professionnelle de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

QU'EST-CE QUE ÇA PREND?



PRÉCISION



MINUTIE



DEXTÉRITÉ



SOUCI DU DÉTAIL



BONNE PERCEPTION
DES COULEURS



INTÉRÊT pour l'acquisition des connaissances liées aux calculs géométriques, aux matériaux utilisés, à la préparation des surfaces et à l'application des méthodes d'alignement, et pour l'esthétique du produit fini;



HABILETÉS pour le travail dans des positions inconfortables et pour l'exécution de tâches en se déplaçant.

TAUX HORAIRES

Selon les conventions collectives (août 2026)

ENTRE

**27,96 \$ /H
ET 50,18 \$ /H**



PERSPECTIVES D'EMPLOI

EXCELLENTES



FORMATION

**DEP DE
690 HEURES**



QUEL EST LE PARCOURS SCOLAIRE À SUIVRE?

FORMATION REQUISE

Diplôme d'études professionnelles (DEP)



[Carrelage \(5300\)](#)

ou



[Tiling \(5800\)](#)

RÉGIONS OFFRANT LA FORMATION

- Capitale-Nationale
- Montérégie
- Montréal
- Mauricie



PRÉALABLES SCOLAIRES

Pour accéder à cette formation, il suffit de remplir l'une des **QUATRE** conditions suivantes :

DÉTENIR UN DIPLÔME

Être titulaire d'un **diplôme d'études secondaires** ou de son équivalent reconnu;

OU Être titulaire d'un **diplôme d'études supérieures** comme le diplôme d'études collégiales ou le baccalauréat.

ÊTRE ÂGÉ(E) D'AU MOINS 15 ANS

Avoir **au moins 15 ans** au 30 juin de l'année scolaire précédant l'admission à un projet pilote de concomitance;

ET

- Avoir atteint une maturité vocationnelle;
- Avoir obtenu les unités de 2^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique;
- Poursuivre la formation générale (au secteur des jeunes) en concomitance avec la formation professionnelle pour acquérir les préalables manquants de 3^e secondaire afin d'obtenir le diplôme d'études professionnelles. Une autorisation du ministère de l'Éducation (MEQ) est nécessaire pour l'admission d'un ou d'une élève en concomitance de la 3^e secondaire dans ce programme d'études.

ÊTRE ÂGÉ(E) D'AU MOINS 16 ANS

Avoir **au moins 16 ans** au 30 septembre de l'année scolaire au cours de laquelle la personne commence la formation;

ET

- Avoir obtenu les unités de 3^e secondaire en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique dans des programmes d'études établis par le MEQ;

OU

- Avoir réalisé des apprentissages reconnus équivalents;
- Être titulaire du certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS) et avoir obtenu les unités requises en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique du 1^{er} cycle du secondaire de la formation générale des jeunes ou de 2^e secondaire de la formation générale des adultes.

ÊTRE ÂGÉ(E) D'AU MOINS 18 ANS

Avoir **au moins 18 ans** au moment de commencer la formation;

ET

- Posséder les préalables fonctionnels, soit la réussite du test de développement général (TDG);
- Posséder les préalables spécifiques au programme d'études visé;

OU

- Avoir réalisé des apprentissages reconnus équivalents.

APRÈS LE DIPLÔME, COMMENT ACCÉDER AUX CHANTIERS DE CONSTRUCTION?

- L'industrie de la construction regroupe des métiers et des occupations associés à différents certificats de compétence.
- La fonction de carreleur ou carreuse fait partie de la catégorie des métiers.
- Pour travailler sur les chantiers, il faut d'abord détenir un certificat de compétence apprenti, puis un certificat de compétence compagnon.

VOICI LES PRINCIPALES ÉTAPES POUR OBTENIR UN CERTIFICAT DE COMPÉTENCE :

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE APPRENTI (CCA)

Il faut démontrer à la Commission de la construction du Québec (CCQ) la réussite du DEP *Carrelage* ou *Tiling*.

➤ Pour en savoir plus ou pour découvrir les autres façons d'obtenir un CCA, notamment pendant les études, consultez le www.ccq.org/apprenti.

CERTIFICAT DE COMPÉTENCE COMPAGNON (CCC)

Une fois le CCA obtenu, il faut compléter **trois périodes d'apprentissage de 2 000 heures** chacune, soit **6 000 heures au total**. Cette étape permet d'être admissible à l'examen de qualification provinciale, dont la réussite mène à l'obtention du CCC du métier.

➤ Pour en savoir plus ou pour découvrir les autres façons d'obtenir un CCC, rendez-vous au www.ccq.org/compagnon.

Des mesures sont en place pour favoriser l'inclusion et accroître la présence des femmes, des membres des Premières Nations et des Inuit, ainsi que des personnes issues de la diversité de la société québécoise.

➤ Consultez-les au www.ccq.org/inclusion.

À QUOI RESSEMBLENT LES PERSPECTIVES D'EMPLOI?

Les perspectives d'emploi pour ce métier sont excellentes. La demande en légère hausse, la très faible disponibilité et le vieillissement important de la main-d'œuvre, le roulement élevé et le nombre insuffisant de nouveaux et nouvelles diplômé(e)s créent des besoins de recrutement sur le marché du travail.

SALAIRE ANNUEL MOYEN* (2025)



Personne apprentie
ayant travaillé au moins une heure

27 249 \$



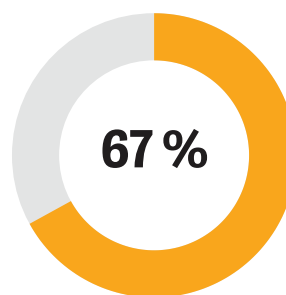
Personne avec le statut de compagnon
ayant travaillé au moins une heure

49 370 \$



Personne avec le statut de compagnon
ayant travaillé au moins 500 heures

69 080 \$



Proportion des
personnes avec le
statut de compagnon
ayant travaillé au
moins 500 heures

* Inclut les primes, les heures supplémentaires ainsi que les indemnités pour les jours fériés chômés et les congés annuels obligatoires prévus aux conventions collectives. Ne comprend pas les gains qui peuvent être faits pour des travaux non assujettis aux conventions collectives de la construction.

QUELQUES STATISTIQUES (2025)

2 823

carreleur(-euse)s
ont été actif(-ive)s
sur les chantiers.

942

entreprises
ont recruté des
carreleur(-euse)s.

280

nouveaux et nouvelles
apprenti(e)s ont été
admis(es) dans l'industrie.
C'est un nombre supérieur
à la moyenne annuelle de 279
pour la période 2021-2024.

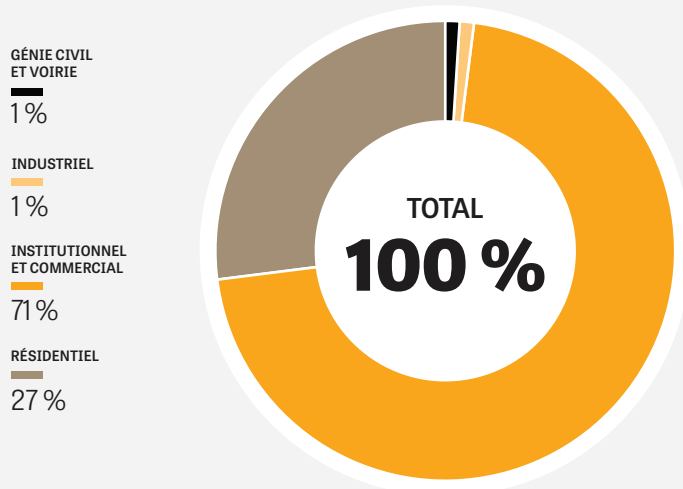
LA PLACE DES FEMMES (2025)



255

femmes ont été actives sur
les chantiers, représentant
9 % de la main-d'œuvre
exerçant ce métier.

VOLUME DE TRAVAIL PAR SECTEUR (2025)



71%

du volume de travail pour ce métier s'effectue dans le **secteur institutionnel et commercial** où l'activité devrait demeurer élevée au cours des prochaines années.

La main-d'œuvre est également active dans le **secteur résidentiel**, qui devrait aussi continuer d'offrir un volume de travail élevé.

TAUX HORAIRE

Selon les conventions collectives (août 2026)

	Génie civil et voirie	Industriel, institutionnel et commercial	Résidentiel léger
Apprenti(e)			
1 ^{ère} période	30,11 \$	30,07 \$	27,96 \$
2 ^e période	35,13 \$	35,08 \$	32,61 \$
3 ^e période	42,65 \$	42,60 \$	39,60 \$
Statut de compagnon	50,18 \$	50,12 \$	46,59 \$

NOMBRE DE PERSONNES SALARIÉES ACTIVES (2025)

Abitibi-Témiscamingue	16
Bas-St-Laurent-Gaspésie	46
Côte-Nord	16
Estrie	162
Île de Montréal	467
Laval-Laurentides-Lanaudière	674
Montréal	607
Mauricie-Bois-Francs	124
Outaouais	125
Québec	495
Saguenay-Lac-St-Jean	83
Extérieur et Baie-James	8
Total	2 823

ÂGE DE LA MAIN-D'ŒUVRE (2025)

	Apprenti(e)	Statut de compagnon	Ensemble de ce métier	Ensemble des métiers et occupations
ÂGE MOYEN	33	45	40	39
Moins de 30 ans	42 %	7 %	23 %	26 %
30 à 54 ans	53 %	71 %	63 %	59 %
55 ans et plus	5 %	22 %	14 %	15 %
Nombre total de personnes salariées	1 292	1 531	2 823	203 039

**CARRIERE
EN
CONSTRUCTION
.COM**

**POUR EN
SAVOIR
PLUS**